



Gestionnaire : BMO Investissements Inc.

Ce document contient des renseignements essentiels sur le Fonds mondial énergie BMO que vous devriez connaître. Vous trouverez plus de détails dans le prospectus simplifié du fonds. Pour en obtenir un exemplaire, communiquez avec votre représentant ou avec BMO Investissements Inc. au 1 800 304-7151 ou à l'adresse servicealaclientele.fondsmutuels@bmo.com, ou visitez le www.bmo.com/gma/ca/conseiller/juridique-reglementaire.

Avant d'investir dans un fonds, vous devriez évaluer s'il cadre avec vos autres investissements et respecte votre tolérance au risque.

Bref aperçu

Code(s) du fonds : FAI : BMO99325 FRH : BMO97325 FRR : BMO98325	Gestionnaire du fonds :	BMO Investissements Inc.
Date de création de la série : ¹⁾ 3 novembre 2008	Gestionnaire(s) de portefeuille :	BMO Gestion d'actifs inc.
Valeur totale du fonds au 30 juin 2023 : 43,5 millions de dollars	Distributions :	Chaque trimestre en mars, en juin, en septembre et en décembre (le revenu net) et en décembre (les gains en capital nets)
Ratio des frais de gestion (RFG) : 2,29 %	Placement minimal :	500 \$ (initial), 50 \$ (additionnel)

1) Cette date reflète la date de création de la série de la Catégorie mondiale énergie BMO, qui a fusionné avec le fonds avec prise d'effet le 25 août 2023. Les autorités en valeurs mobilières ont approuvé l'utilisation de cette date par le fonds dans le cadre d'une dispense.

Dans quoi le fonds investit-il?

Le fonds a comme objectif d'accroître la valeur de votre placement à long terme en investissant surtout dans des titres de capitaux propres et des titres à revenu fixe de sociétés situées partout dans le monde actives dans le domaine de l'énergie, des sources d'énergie de remplacement ou des industries connexes.

Les graphiques ci-dessous donnent un aperçu des placements du fonds au 30 juin 2023. Ces placements changeront au fil du temps.

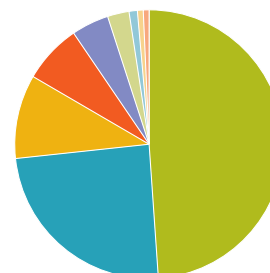
Dix principaux placements (au 30 juin 2023)

1. Shell PLC	10,1 %
2. Exxon Mobil Corporation	9,3 %
3. Chevron Corporation	8,7 %
4. TotalEnergies SE	7,1 %
5. ConocoPhillips	5,9 %
6. BP p.l.c.	4,5 %
7. EOG Resources, Inc.	3,4 %
8. Canadian Natural Resources Limited	3,4 %
9. Cenovus Energy Inc.	3,3 %
10. Suncor Énergie Inc.	3,1 %

Pourcentage total des 10 principaux placements : 58,8 %

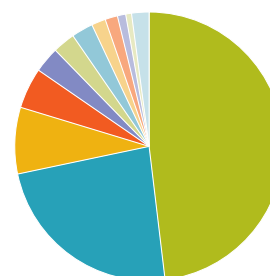
Nombre total de placements : 39

Répartition des placements (au 30 juin 2023)



Répartition du portefeuille

48,9 %	États-Unis
24,4 %	Canada
10,1 %	Pays-Bas
7,1 %	France
4,5 %	Royaume-Uni
2,6 %	Trésorerie/débiteurs/créditeurs
1,0 %	Allemagne
0,7 %	Espagne
0,7 %	Danemark



Répartition sectorielle

48,1 %	Pétrole et gaz intégrés
23,6 %	Exploration et production pétrolières et gazières
8,0 %	Stockage et transport du pétrole et du gaz
4,9 %	Raffinage et commercialisation du pétrole et du gaz
3,1 %	Équipement et services pétroliers et gaziers
2,7 %	Producteurs d'énergie indépendants et fournisseurs d'énergie
2,6 %	Trésorerie/débiteurs/créditeurs
1,7 %	Forage pétrolier et gazier
1,5 %	Charbon et carburants consommables
1,0 %	Compagnies d'intérêt public aux activités diversifiées
0,7 %	Produits et services agricoles
2,1 %	Autres

Quel est le degré de risque?

La valeur du fonds peut augmenter ou diminuer. Vous pourriez perdre de l'argent.

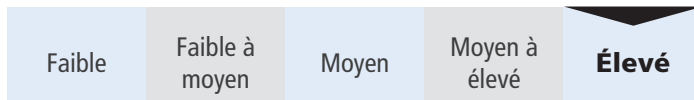
Une façon d'évaluer les risques associés à un fonds est de regarder les variations de son rendement, ce qui s'appelle la « volatilité ».

En général, le rendement des fonds très volatils varie beaucoup. Ces fonds peuvent perdre de l'argent mais aussi avoir un rendement élevé. Le rendement des fonds peu volatils varie moins et est généralement plus faible. Ces fonds risquent moins de perdre de l'argent.

Niveau de risque

BMO Investissements Inc. estime que le niveau de volatilité de ce fonds est **élevé**.

Ce niveau est établi d'après la variation du rendement du fonds d'une année à l'autre. Il n'indique pas la volatilité future du fonds et peut changer avec le temps. Un fonds dont le niveau de risque est faible peut quand même perdre de l'argent.



Pour en savoir davantage sur le niveau de risque et les facteurs de risque qui peuvent influencer sur le rendement du fonds, consultez la rubrique « Quels sont les risques associés à un placement dans un organisme de placement collectif? » dans le prospectus simplifié du fonds.

Aucune garantie

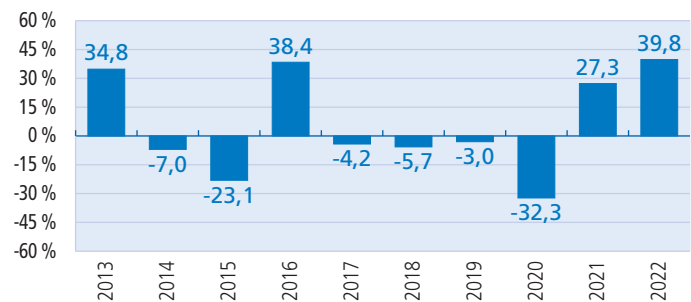
Comme la plupart des OPC, ce fonds n'offre aucune garantie. Vous pourriez ne pas récupérer le montant investi.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette section vous indique le rendement des parts de série Conseiller du fonds au cours des 10 dernières années civiles, après déduction des frais. Les frais diminuent le rendement de la série.

Rendements annuels

Ce graphique montre le rendement annuel de la série Conseiller du fonds au cours des 10 dernières années. La série a perdu de sa valeur pendant 6 de ces 10 années. Les rendements indiqués et leur variation annuelle peuvent vous aider à évaluer les risques antérieurs associés à ce fonds, mais ils ne vous indiquent pas quel sera son rendement futur.



Meilleur et pire rendements sur trois mois

Ce tableau indique le meilleur et le pire rendements des parts de série Conseiller du fonds sur 3 mois au cours des 10 dernières années civiles. Ces rendements pourraient augmenter ou diminuer. Tenez compte de la perte que vous seriez en mesure d'assumer sur une courte période.

	Rendement	3 mois terminés	Si vous aviez investi 1 000 \$ dans le fonds au début de cette période
Meilleur rendement	32,2 %	31 janvier 2021	votre placement augmenterait pour s'établir à 1 322 \$.
Pire rendement	-39,8 %	31 mars 2020	votre placement chuterait pour s'établir à 602 \$.

Rendement moyen

Au 30 juin 2023, le rendement composé annuel de la série Conseiller du fonds s'établissait à 1,7 % pour les 10 dernières années, ce qui signifie que si vous aviez investi 1 000 \$ dans cette série il y a 10 ans, votre placement vaudrait aujourd'hui 1 184 \$.

À qui le fonds est-il destiné?

Envisagez d'investir dans ce fonds si :

- vous recherchez une exposition à un portefeuille de sociétés actives dans les secteurs de l'énergie, des sources d'énergie de remplacement ou de secteurs connexes
- vous pouvez tolérer un risque de placement élevé (autrement dit, vous êtes prêt à accepter une fluctuation importante de la valeur marchande de votre placement).

Un mot sur la fiscalité

En général, vous devez payer de l'impôt sur l'argent que vous rapporte un fonds. Le montant à payer varie en fonction des lois fiscales de votre lieu de résidence et selon que vous détenez ou non le fonds dans un régime enregistré, comme un régime enregistré d'épargne-retraite ou un compte d'épargne libre d'impôt.

Rappelez-vous que si vous détenez votre fonds dans un compte non enregistré, les distributions du fonds s'ajoutent à votre revenu imposable, qu'elles soient versées en argent ou réinvesties.

Combien cela coûte-t-il?

Les tableaux qui suivent présentent les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter, posséder et vendre des parts de série Conseiller du fonds. Les frais (y compris les commissions) peuvent varier d'une série et d'un fonds à l'autre. Des commissions élevées peuvent inciter les représentants à recommander un placement plutôt qu'un autre. Informez-vous sur les fonds et les placements plus économiques qui pourraient vous convenir.

1. Frais d'acquisition

Le mode de souscription de cette série est décrit ci-après.

Mode de souscription	Ce que vous payez		Comment ça fonctionne
	en pourcentage (%)	en dollars (\$)	
Frais de souscription	<ul style="list-style-type: none"> De 0 à 5 % du montant investi 	<ul style="list-style-type: none"> De 0 \$ à 50 \$ sur chaque tranche de 1 000 \$ investie 	<ul style="list-style-type: none"> Vous négociez le montant des frais d'acquisition avec la société de votre représentant. Les frais d'acquisition sont déduits du montant acheté et sont remis à la société de votre représentant à titre de commission au moment de l'achat.

2. Frais du fonds

Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant des conséquences pour vous, car ils réduisent le rendement de cette série du fonds.

Au 31 mars 2023, les frais de la série Conseiller du fonds s'élevaient à 2,41 % de sa valeur, ce qui correspond à 24 \$ sur chaque tranche de 1 000 \$ investie.

	Taux annuel (en % de la valeur de la série)
Ratio des frais de gestion (RFG) Il s'agit du total des frais de gestion (qui comprennent la commission de suivi), des frais d'administration fixes et des frais d'exploitation des parts de série Conseiller du fonds.	2,29 %
Ratio des frais d'opérations (RFO) Il s'agit du coût des frais de transactions du fonds.	0,12 %
Frais du fonds	2,41 %

Renseignements sur la commission de suivi

La commission de suivi est versée tant que vous possédez des parts du fonds. Elle couvre les services et/ou les conseils que votre représentant et/ou sa société vous fournissent. BMO Investissements Inc. verse la commission de suivi à la société de votre représentant. BMO Investissements Inc. la prélève sur les frais de gestion et la calcule en fonction de la valeur de votre placement. Le taux dépend du mode de souscription que vous choisissez.

Frais d'acquisition - 1,00 % de la valeur de votre placement annuellement, soit 10,00 \$ pour chaque tranche de 1 000 \$ investie.

3. Autres frais

Il se pourrait que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous achèterez, détiendrez, vendrez ou échangerez des parts du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	De 0 à 2 % du montant que vous faites racheter ou que vous échangez, si vous achetez ou échangez puis faites racheter ou échangez des parts du fonds dans les 30 jours suivant leur achat ou leur échange. Cette pénalité sera payée directement au fonds.
Frais d'échange	Vous pouvez négocier ces frais avec votre représentant. À l'heure actuelle, ces frais peuvent atteindre jusqu'à 2 % du montant que vous échangez.

Et si je change d'idée?

En vertu des lois sur les valeurs mobilières de certaines provinces et de certains territoires, vous avez le droit :

- de résoudre un contrat de souscription de titres d'OPC dans les deux jours ouvrables suivant la réception du prospectus simplifié ou de l'aperçu du fonds;
- d'annuler votre souscription dans les 48 heures suivant la réception de sa confirmation.

Dans certaines provinces et certains territoires, vous avez également le droit de demander la nullité d'une souscription ou de poursuivre en dommages-intérêts si le prospectus simplifié, l'aperçu du fonds ou les états financiers contiennent de l'information fautive ou trompeuse. Vous devez agir dans les délais prescrits par la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire.

Pour de plus amples renseignements, reportez-vous à la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire, ou consultez un avocat.

Renseignements

Pour obtenir un exemplaire du prospectus simplifié du fonds et d'autres documents d'information, communiquez avec BMO Investissements Inc. ou avec votre représentant. Ces documents et l'aperçu du fonds constituent les documents légaux du fonds.

BMO Investissements Inc.
First Canadian Place
100, rue King Ouest, 43^e étage
Toronto (Ontario) M5X 1A1

Sans frais 1 800 304-7151
www.bmo.com/gma/ca/
Courriel : servicealclientele.fonds@bmo.com

Pour en apprendre davantage sur les placements dans les fonds, consultez la brochure intitulée **Comprendre les organismes de placement collectif**, accessible sur le site Web des Autorités canadiennes en valeurs mobilières à l'adresse www.autorites-valeurs-mobilieres.ca.